

Soutien au peuple ukrainien

De nombreuses structures s'organisent pour venir en aide à la population ukrainienne victime de bombardements. Les actions de solidarité prennent de multiples formes selon les moyens qui ont pu être déployés sur le plan national et local. Pour sa part, la Ville de Gentilly, en plus du don financier, travaille actuellement au recensement des hébergements disponibles et susceptibles d'accueillir les réfugiés Ukrainiens.



Les solutions d'hébergement et d'accompagnement

Si vous avez la possibilité d'accueillir des ressortissants ukrainiens, vous pouvez vous inscrire sur la plateforme gouvernementale <https://parrainage.refugies.info/>

Dans le cadre de l'accueil des familles ukrainiennes des mesures par l'État sont mises en œuvre et s'organisent au fil du temps pour répondre aux besoins de ces familles.

Les familles ukrainiennes arrivant dans le Val-de-Marne doivent se présenter au point d'accueil assuré par la Croix Rouge à Créteil :

Centre Sportif Marie-Thérèse Eyquem

6 rue Thomas-Edison, 94000 Créteil

Métro Ligne 8 Créteil - l'Échat (5 min à pied, 400 m)

E-mail : point-accueil-ukraine [dot] creteil@croix-rouge [dot] fr

Le centre est fermé du 1^{er} août au 28 août 2022.

En cas d'urgence :

- Pour toute demande d'information, merci d'envoyer un mail à : point-accueil-ukraine [dot] creteil@croix-rouge [dot] fr

- Pour toute demande urgente d'hébergement, ne pouvant attendre un jour d'ouverture, merci de contacter le 06 19 60 96 19

Ce centre a vocation à proposer un accueil et une prise en charge au titre de :

- Évaluation des besoins et de la situation de chaque déplacé ukrainien sur le plan matériel, social, médical et psychologique ;
- Information en matière de démarches administratives (prise de rendez-vous à la préfecture du Val-de-Marne, remise du dossier administratif à transmettre lors du rendez-vous) ;
- Orientation vers des solutions d'hébergement ;
- Collation pour adultes et enfants ;
- Produits d'Hygiène avec mise à disposition de douches ;
- Espace enfants ;
- Service de traduction assuré sur place.

NB : le 115 n'est pas positionné pour répondre à la demande d'hébergement des familles ukrainiennes.

Télécharger le descriptif du point accueil Ukraine 94 :

Fichier

[affiche_point_accueil_uk_en_francais.pdf \(.pdf - 96.14 Ko\)](#)

Fichier

[affiche_point_accueil_en_ukrainien.pdf \(.pdf - 93.31 Ko\)](#)

Appels aux dons financiers

La Ville de Gentilly s'associe à l'appel aux dons de l'Association des Maires de France (AMF) et de la Protection Civile. De plus, lors de la séance du 15 mars du Conseil municipal, elle a voté à l'unanimité un don à la Croix-Rouge française, au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés et au Secours Populaire.

Les Gentilléens souhaitant apporter leur soutien aux Ukrainiens peuvent le faire en versant un don en ligne aux organismes suivants :

La protection civile

<https://don.protection-civile.org/soutenir>

La Croix-Rouge

https://s.42l.fr/_s5d6NtA

L'Agence des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR)

<https://donner.unhcr.org/urgence-ukraine/~mon-don>

Le Secours populaire

<https://don.secourspopulaire.fr/ukraine/~mon-don>

À noter que ces dons peuvent donner lieu à une réduction d'impôts.

Dons de biens de 1ère nécessité et acheminements

La Ville de Gentilly souhaite soutenir et accompagner les initiatives de collecte de dons matériels.

Collecte des 25 et 26 mars par la Ville de Gentilly

Une collecte de dons matériels a été organisée par la Ville de Gentilly en partenariat avec l'association Alteralia les vendredi 25 et samedi 26 mars. Ils ont notamment permis la collecte de produits alimentaires, de puériculture, d'hygiène.

Autres dispositifs de collecte

Par ailleurs, certaines structures sont mobilisées sur l'organisation de l'acheminement des collectes vers l'Ukraine. **Elles ne prennent pas en charge la collecte de dons individuels mais peuvent constituer une ressource logistique pour les initiatives locales.**

Sur Gentilly, RCube, la fédération des acteurs du réemploi, figure parmi les structures mobilisées proposant le transport des produits collectés vers l'Ukraine. Mais il appartient à des organisations tierces de collecter et de stocker les dons.

Si une association ou un collectif d'associations recherche un moyen pour envoyer vers l'Ukraine les dons qu'elle a collectés, elle est invitée à contacter le service des relations internationales :
urgence [dot] ukraïne@ville-gentilly [dot] fr

D'autres solutions d'acheminement de ces dons vers l'Ukraine ou certaines zones d'accueil d'Ukrainiens déplacés en Europe sont également en cours de mise en œuvre et devraient être prochainement opérationnelles.

Les hôpitaux, les entreprises et les administrations françaises peuvent également soutenir les aides médicales

Pour en savoir plus, contacter l'association AMC France-Ukraine : <https://amc.ukr.fr/>

Lettre signée par la vice-présidente de l'association : http://amc.ukr.fr/appel_aux_dons_AMCFU.pdf

Contacts et liens utiles

Préfecture

pref-situation-ukraïne@val-de-marne [dot] gouv [dot] fr (pour les enjeux d'hébergement et les questions génériques)

pref-accueil-sejour-ukraïne@val-de-marne [dot] gouv [dot] fr (adresse dédiée au droit du séjour est mise à disposition des ressortissants ukrainiens résidant dans la Val de marne ou souhaitant y séjourner)

<https://parrainage.refugies.info/> (site national dédié au recensement des offres d'hébergement des

personnes physiques (initiative citoyenne, particuliers)

Retrouvez toutes les informations sur la situation dans le Val-de-Marne sur le [site de la préfecture](#)

DSDEN

scola94ukraine@ac-creteil [dot] fr (adresse fonctionnelle mise en place pour recueillir les demandes de scolarisation des enfants et jeunes de 3 à 18 ans)

Ateliers de français à la Maison des Familles

Des ateliers de français sont proposés par la Maison des Familles dans le quartier du Chaperon Vert lundi de 14h à 16h et mardi de 9h30 à 11h30. Pour plus d'informations : 01 47 40 58 60 / 06 27 36 35 18 - Mail : maisondesfamilles@ville-gentilly [dot] fr

Le contenu de cette page est susceptible d'évoluer suivant l'actualité des actions menées (version du 1^{er} août 2022).

Publié le 04 mars 2022